

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUIN-2017

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trente juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt juin, s'est réuni à la Mairie à dix-huit heures, sous la Présidence de Monsieur Denis MARCHAND, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 15

PRESENTS :

Nathalie BILLY, Jacques COURPOTIN, Alain DE MONTEIRO, Michèle GASTAUD, Arame KONATE, Gérard LEUX, Pierre POMMIER, Jean-Philippe RAFFOUX, Annie VIARD

ABSENTS EXCUSES :

Annie LUTTENAUER qui a donné pouvoir à Denis MARCHAND
Patricia ROMAN
Véronique FONTAINE
Guy JELENSPERGER
Michel POYAC

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Pierre POMMIER est désigné secrétaire de séance.

2. DESIGNATION DES DELEGUES DES CONSEILS MUNICIPAUX ET DE LEURS SUPPLEANTS AU SEIN DU COLLEGE ELECTORAL QUI SERA CHARGE DE PROCEDER A L'ELECTION DES SENATEURS

VU le Code électoral, notamment les articles L280 à L293, LO 438-1 et suivants, LO555 et L556, R130-1 à R148, R271, R271-1, R274 à R276, R333, R344

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2113-1 et suivants, L2121-14 à L2121-18, L2121-26 et L2122-17

VU le Décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs

VU la circulaire NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissements du tableau des électeurs sénatoriaux en vue du renouvellement de la série 1 des sénateurs le dimanche 24 septembre 2017

VU l'arrêté préfectoral n° 2017 DRCL-ELEC-020 fixant le nombre de délégués à élire en vue de constituer le collège électoral sénatorial

CONSIDERANT que la commune de Guermantes doit désigner 3 délégués et 3 suppléants

Il est constitué un bureau de vote composé de :

- un Président : le Maire,
- d'assesseurs : les 2 membres les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin et les des 2 membres les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Les listes déposées et enregistrées sont les suivantes : 1 seule liste

Liste 1 : Pour Guermantes au Sénat

Il est procédé au vote à bulletin secret sans débat.

Après dépouillement par le bureau de vote, le résultat obtenu est le suivant :

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

La liste 1 « pour Guermantes au Sénat » ayant obtenu l'unanimité des suffrages obtient 3 délégués LEUX Gérard, VIARD Annie, COURPOTIN Jacques et 3 suppléants BILLY Nathalie, MARCHAND Denis, GASTAUD Michèle

Le Maire lève la séance à 18h10.